

## Responsabilité

Chaque membre de l'UCY est personnellement responsable du matériel et des installations mis à sa disposition par le club ou par un tiers.

Les pertes ou détériorations de matériel et des installations dues à la négligence seront facturées.

## Matériel collectif

Pour chaque salle, le responsable matériel dresse un inventaire du matériel mis à disposition par le club et de quelle manière il doit être rangé.

L'entraîneur principal de chaque équipe est responsable du rangement du matériel selon le plan à disposition dans le local/ armoire du matériel.

En cours de saison, si un entraîneur constate que du matériel est abimé ou a disparu, il en informe, sans délai le responsable du matériel

Le matériel est contrôlé annuellement et éventuellement réparé ou remplacé.

Lors de la dernière séance des entraîneurs de la saison, les entraîneurs font part de leur besoin en matériel pour la saison suivante. Toute demande passe par le chef matériel, puis est validé en séance de comité.

## Pharmacies

<i>Pharmacie des Rives</i>	<i>Pharmacie de Fontenay</i>
1 sacoche Perskindol	1 boîte orange IVF
5 bandes de gaze élastiques autoadhésives	2 bandes de gaze élastiques autoadhésives
5 sachets froids instantanés	2 sachets froids instantanés
1 pansement rapide à découper	1 pansement rapide à découper
1 ciseau à pansements	1 ciseau à pansements
2 tubes gel Perskindol classique (100 ml)	1 tube gel Perskindol classique (100 ml)
1 spray merfen désinfectant (30 ml)	1 spray merfen désinfectant (30 ml)
2 sprays froid (150 ml)	1 spray froid (150 ml)
10 lingettes nettoyantes	2 lingettes nettoyantes
10 paires de gants stériles	2 paires de gants stériles
2 gels désinfectant	1 gel désinfectant
2 paquets de mouchoir en papier	
Ouate hémostatique	
Crème B-Panthène	
Bandes	
1 pincette	

## Matériel de l'équipe

Au début de chaque saison, chaque équipe doit avoir à disposition le matériel de base. Celui-ci est commandé avant le début de la saison, auprès du responsable matériel.

Font au minimum partie du matériel de l'équipe :

- Chasubles
- Équipement de gardien (pour les juniors PT)
- Sac avec 30 (PT) /40 (GT) balles
- Pharmacie (1 boîte orange IVF, 2 bandes de gaze élastiques autoadhésives, 2 sachets froids instantanés, 1 pansement rapide à découper, 1 ciseau à pansements, 1 tube gel Perskindol classique (100 ml), 1 spray merfen désinfectant (30 ml), 1 spray froid (150 ml), 2 lingettes nettoyantes, 2 paires de gants stériles et 1 gel désinfectant),
- 1 brassard de capitaine
- 1 échelle de coordination (2 pour la LNB)

Le matériel mis à disposition de l'équipe par le club est sous la responsabilité de l'entraîneur principal.

Le matériel d'équipe peut être stocké dans les armoires mises à disposition dans les salles. Il reste sous la responsabilité de chaque entraîneur qui s'occupe de son entretien.

Ni le club, ni le responsable matériel ne peuvent être tenus pour responsable en cas de disparition du matériel ou s'il est utilisé par une autre équipe.

Le matériel mis à disposition de l'équipe est restitué immédiatement à l'UCY en cas de démission, d'exclusion ou lorsque le comité le juge nécessaire.

## Matériel personnel pour l'entraîneur

UCY met à disposition de chaque entraîneur un polo de coach. : il appartient au club et doit être restitué en cas de démission.

Tout autre équipement du club peut être acheté au prix coutant par l'entraîneur.

## Matériel personnel

UCY n'offre pas de participation financière pour le matériel personnel des joueurs et des gardiens.

Est considéré comme matériel personnel : canne, chaussures, genouillères, coquille, gants de gardien, sac de sport.

L'UCY a conclu un partenariat d'équipement avec Renew Unihoc Zone AG et les membres du club bénéficie de rabais auprès de floorball eXperience Sàrl :

- 40% sur les équipements Unihoc et Zone commandé lors du work shop Unihoc.
- 30 % sur les équipements Unihoc et Zone pendant le reste de la saison
- 20 % sur les autres marques.



## Charte d'utilisation du matériel

### *Salle de Fontenay :*

Le matériel personnel ne peut pas être stocké dans l'armoire du matériel.

### *Salles des Rives*

Le matériel personnel peut être stocké dans l'armoire mise à disposition de l'équipe si tous les entraîneurs utilisant la dite armoire ont donné leur accord.

## **Équipements**

Les joueurs licenciés reçoivent, en prêt, un équipement de match (composé d'un short, d'un maillot, de chaussettes et d'un maillot d'échauffement (sauf pour les juniors D).

L'équipement ne doit pas être mis au sèche-linge.

En cas de perte de l'équipement, les frais suivants seront facturés au joueur :

- Maillot d'échauffement      CHF 50.00
- Short de match                CHF 40.00
- Chaussettes                    CHF 15.00
- Maillot de match              CHF 50.00

Pour les gardiens, le club prend en charge l'achat du casque, du pantalon, du maillot et du plastron, à la condition qu'il n'y ait pas d'équipement en stock, que l'achat ait été au préalable convenu avec le comité et que le matériel soit commandé auprès de notre partenaire lors du work shop Unihoc. Les frais d'impression du numéro et du logo du club sont toujours pris en charge par le club.

Lorsque le gardien quitte le club, il peut racheter l'équipement (déduction d'un 1/3 du prix par année).

## **Équipement d'arbitres**

Les arbitres officiels reçoivent, en prêt un short, 2 maillots et 1 paire de chaussettes.

En cas de perte de l'équipement, les frais suivants seront facturés :

- Maillot                          CHF 50.00
- Short                              CHF 40.00
- Chaussettes                    CHF 15.00